

## - LA DECLARATION DE PARIS –

**Nous, signataires de cet appel, venus du Nord et du Sud, de l'Est et de l'Ouest, nous dénonçons les effets dévastateurs de la grande corruption, avec son corollaire: l'impunité.**

\*

L'explosion des marchés ouverts a favorisé des pratiques de prélèvements, de commissions et de rétrocommissions qui se sont développés de manière inquiétante, au point d'envahir des secteurs entiers de l'économie.

Les activités les plus sensibles sont l'énergie, les grands travaux, l'armement, l'aéronautique et l'exploitation des ressources minières.

Sur ces marchés d'intérêt national, quelques grandes sociétés ont intégré la corruption comme un moyen d'action privilégié. Ainsi, plusieurs milliers de décisionnaires à travers le monde échappent à tout contrôle.

\*

La grande corruption bénéficie de la complicité des banques occidentales. Elle utilise le circuit des sociétés *offshore*. Elle profite de la soixantaine de territoires ou d'Etats qui lui servent d'abris.

### **La grande corruption est une injustice**

Elle provoque une ponction des richesses dans les pays du Sud et de l'Est. Elle favorise la constitution de caisses noires ou de rémunérations parallèles à la tête des grandes entreprises. Elle rompt la confiance nécessaire à la vie économique.

Parce qu'elle atteint parfois le cœur du pouvoir, la grande corruption mine les vieilles démocraties occidentales. Elle entrave le développement des pays pauvres et leur liberté politique.

\*

Alors que la globalisation a permis la libre circulation des capitaux, la justice financière reste entravée par des frontières qui n'existent plus pour les délinquants. La souveraineté de certains Etats bancaires protège, de manière délibérée, l'opacité des flux criminels. Logiquement, les bénéficiaires de la grande corruption ne font rien pour améliorer la situation.

\*

Il convient de tirer les conséquences de cette inégalité devant la loi dont profite la grande corruption. Il est indispensable de rétablir les grands équilibres de nos démocraties. Plutôt que d'espérer une vaine réforme de ces Etats, il est possible d'inventer de nouvelles règles pour nous-mêmes.

A un changement de monde doit correspondre un changement de règles.

### **Aussi nous demandons:**

#### ***I. Pour faciliter les enquêtes***

- La suspension des immunités diplomatique, parlementaire et judiciaire le temps des enquêtes financières (le renvoi devant un tribunal restant soumis à un vote sur la levée de l'immunité);

- la suppression des possibilités de recours dilatoires contre la transmission de preuves aux juridictions étrangères;

- l'interdiction pour les banques d'ouvrir des filiales ou d'accepter des fonds provenant d'établissements installés dans des pays ou des territoires qui refusent, ou appliquent de manière purement virtuelle, la coopération judiciaire internationale;

- l'obligation pour tous les systèmes de transfert de fonds ou de valeurs, ainsi qu'aux chambres internationales de compensation d'organiser une traçabilité totale des flux financiers comportant l'identification précise des bénéficiaires et des donneurs d'ordre, afin qu'en cas d'enquête pénale, les autorités judiciaires puissent remonter l'ensemble des opérations suspectes.

### ***II. Pour juger effectivement les délinquants***

- la création d'un délit «d'enrichissement illicite» lorsqu'il existe un écart entre le train de vie et les ressources officielles supérieur à 1 million de dollars, et la «confiscation civile» des fonds dont l'origine licite ne peut être établie par leur bénéficiaire;

- la création d'un crime de «grande corruption» applicable aux détournements supérieurs à 10 millions de dollars et passible d'une peine similaire à celle prévue contre les atteintes aux intérêts fondamentaux de la nation.

### ***III. Pour prévenir la grande corruption***

- l'obligation pour les sociétés cotées de consolider géographiquement leurs comptes, pays par pays, pour que concordent les ressources officielles des Etats miniers et les versements effectifs;

- donner compétence à la justice du pays où est établi le siège social des sociétés multinationales pour poursuivre les délits de corruption commis par l'une de leurs filiales à l'étranger, si le pays où est commis le délit ne peut ou ne souhaite pas poursuivre l'affaire;

- la mise en place d'une veille bancaire autour de *dirigeants politiquement exposés* et de leur entourage. Par *dirigeants politiquement exposés*, nous entendons les hommes et les femmes occupant des postes stratégiques au gouvernement, dans la haute administration et à la direction générale des entreprises privées intervenant dans des secteurs «à risques»;

- les portefeuilles de titres et les comptes bancaires des dirigeants politiquement exposés, ouverts dans leur pays ou à l'étranger, ainsi que ceux de leurs proches, seront soumis à une procédure d'alerte lors de tout mouvement important, avec l'instauration d'une obligation pénale de signalement pour les cadres bancaires et les gestionnaires de titres.

\*

Combattre la grande corruption est un préalable à toute action politique authentique. Nous devons restaurer la confiance dans les élites politiques et économiques. A l'heure de la globalisation, la responsabilité de ceux qui nous dirigent est immense. Elle doit échapper au soupçon, pour permettre l'espoir.

Signature:

.....

<b>NOM, Prénom</b>	<b>Adresse complète (avec le pays)</b>	<b>Profession</b>

Un seul nom par feuille s.v.p. afin de garantir la validité de votre adhésion à la Déclaration de Paris (Règles de validité des pétitions).

**Renvoyer ce feuillet complété à l'adresse suivante:**

**Les Arènes, DECLARATION DE PARIS  
33 rue Linné, 75008 Paris**